Réexaminer les incitations financières

Objectif n° 5 *D'ici à 2020, les effets négatifs sur la biodiversité des incitations financières existantes sont mis en évidence et si possible évités. Des incitations positives nouvelles sont mises en place là où cela est judicieux.*

Le système fiscal et financier actuel (les subventions au sens large) comporte des incitations favorables à la biodiversité, et d'autres qui pourraient éventuellement conduire à une perte de biodiversité. Les subventions existantes doivent donc être réexaminées et optimisées (par exemple dans le domaine des infrastructures, des transports, du logement ou de l'agriculture). Là où le marché fonctionne particulièrement mal (comme dans le cas du mitage du territoire), d'autres mécanismes d'incitation sont à étudier.

Evaluer les services écosystémiques

Objectif n° 6 *D'ici à 2020, les services rendus par les écosystèmes sont recensés et quantifiés. Ils peuvent ainsi être intégrés dans la mesure du bien-être sous la forme d'indicateurs complétant le produit intérieur brut ainsi que dans l'analyse de l'impact des réglementations.*

Les écosystèmes régulent les régimes hydrologiques, maintiennent la fertilité des sols, procurent des aires de détente et rendent bien d'autres services essentiels, alors que ces prestations ne sont pas intégrées dans la mesure de la prospérité. A l'avenir, les services écosystémiques doivent être davantage considérés dans les prises de décision publiques et privées et dans les mécanismes du marché. Pour mesurer la prospérité, la Confédération développe donc des indicateurs, complémentaires au produit intérieur brut, qui permettent de recenser les services écosystémiques.

Développer les compétences

Objectif n° 7 *D'ici à 2020, la société possède des connaissances suffisantes sur la biodiversité pour que chacun conçoive celle-ci comme une base essentielle de la vie et la prenne en compte dans ses décisions pertinentes.*

La biodiversité n'a pas fini de nous surprendre. Face aux 46 000 espèces, aux 235 types de milieux naturels et aux innombrables variétés, races et sous-espèces décrites en Suisse, les chercheurs découvrent sans cesse de nouvelles interactions fascinantes. L'administration, les praticiens, les milieux politiques et le grand public ne peuvent assumer leur responsabilité dans le maintien et le développement de la biodiversité qu'à condition d'avoir accès à ces connaissances et de disposer des compétences adéquates. Avec la Stratégie Biodiversité Suisse, la Confédération promeut l'échange d'informations, la sensibilisation, la formation et le conseil, ainsi que la recherche sur la biodiversité.

Améliorer la qualité du milieu urbain

Objectif n° 8 *D'ici à 2020, la biodiversité connaît un développement tel dans l'espace urbain que ce dernier contribue à la mise en réseau des milieux naturels, que les espèces typiques sont préservées et que la population a accès à la nature là où elle habite et dans des zones de détente de proximité.*

Les surfaces riches en biodiversité sont des zones de détente et de découverte de haute qualité. La biodiversité en milieu urbain améliore la qualité de vie et représente donc un avantage compétitif.
Jardins, parcs et espaces verts, toits plats, aires ferroviaires, chantiers, friches, murs, façades d'immeubles, étangs, ruisseaux, tous ces endroits ont un potentiel encore sous-exploité en termes de biodiversité. Une variété biologique accrue dans l'espace urbain favorise la perméabilité et l'interconnexion de l'ensemble du paysage. Les habitants redécouvrent la nature à deux pas de chez eux et peuvent se détendre dans un environnement proche de l'état naturel.

S'engager au niveau international

Objectif n° 9 *D'ici à 2020, la Suisse renforce son engagement au niveau international en faveur du maintien de la biodiversité dans le monde.*

Partout dans le monde, la fonctionnalité des écosystèmes est une condition sine qua non au bien-être de la population. Préserver la biodiversité est un élément essentiel de la lutte contre la pauvreté dans les pays en voie de développement. Puisqu'elle fait appel aux ressources naturelles étrangères pour les besoins de son activité économique, la Suisse porte aussi une part de responsabilité dans leur maintien.
Pour développer de nouveaux médicaments, la recherche se penche dans le monde entier sur des principes actifs issus d'animaux ou de plantes. Un engagement solide en faveur de la biodiversité au niveau international va donc aussi dans le sens des intérêts de la Suisse.

Mesurer la biodiversité

Objectif n° 10 *D'ici à 2020, la surveillance de l'évolution des écosystèmes, des espèces et de la diversité génétique est assurée.*

La plupart du temps, le recul de la biodiversité a lieu de façon insidieuse. Il n'est souvent constaté qu'après la perte d'importants services écosystémiques. Afin d'assurer les valeurs de la biodiversité à long terme, la Confédération surveille son état et rend publics les résultats.

Plan d'action pour le développement de mesures

D'ici à avril 2014, la Confédération élaborera un plan d'action en collaboration avec les acteurs concernés afin de concrétiser les dix objectifs de la Stratégie Biodiversité Suisse.
Les dispositions légales existantes ont prouvé leur efficacité. La nécessité de procéder à des adaptations ponctuelles sera examinée dans le cadre de l'élaboration du plan d'action.
Au sein du DETEC, c'est l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) qui est chargé de l'élaboration et du suivi du plan d'action, en association avec les services fédéraux concernés.

Vous trouverez des informations actuelles sur la stratégie pour la biodiversité et sa mise en œuvre sur
http://www.bafu.admin.ch/strategie-biodiversite

Impressum
Editeur: Office fédéral de l'environnement (OFEV). L'OFEV est un office du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC).
Conception, textes, rédaction: Oliver Graf (dialog:umwelt), Gregor Klaus
Accompagnement à l'OFEV: Sarah Pearson, Charlotte Schläpfer
Graphisme: Grafikwerkstatt upart, Berne
Photos recto: Markus Jenny (1,2,4); iStockphoto.com/Krakozawr (3)
Photos verso: Markus Jenny (1, 2); BAFU/AURA, E. Ammon (3); AURA (4, 5)
Traduction: Service linguistique de l'OFEV
Commande gratuite de la version imprimée et téléchargement au format PDF:
www.bafu.admin.ch/ud-1056-f, numéro de commande: 810.400.067f
Cette publication est également disponible en allemand et en italien.
© OFEV 2012

> Bref portrait de la Stratégie Biodiversité Suisse

Agir en commun pour préserver la diversité de la vie et bénéficier durablement de ses prestations

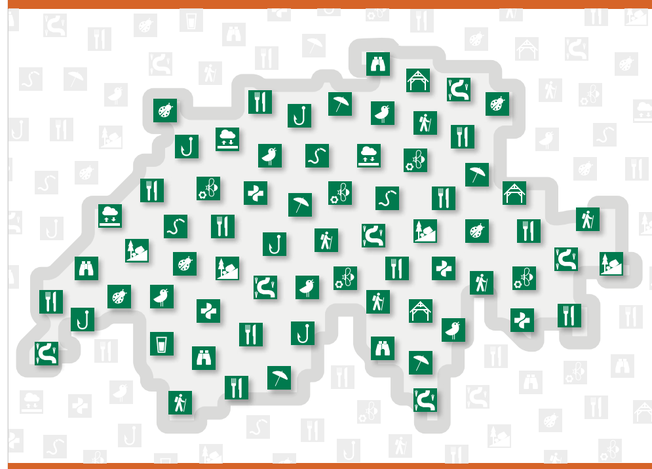

Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Office fédéral de l'environnement OFEV

Les services de la biodiversité

Sols fertiles

Alimentation variée

Lutte contre les ravageurs

Pollinisation des cultures

Gibier et poissons

Principes actifs de médicaments

Zones de détente

Observation de la nature

Sites de randonnée

Eau potable

Protection contre les crues

Protection contre les chutes de pierres

Bois de construction

Paysages attrayants

Régulation du climat

La biodiversité est la base de la vie. Or, elle est menacée dans le monde entier, y compris en Suisse, raison pour laquelle il est urgent de la préserver. Sur mandat du Conseil fédéral et du Parlement, l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) a élaboré une stratégie nationale pour la biodiversité en collaboration avec des experts et des représentants des secteurs concernés. Ses dix objectifs stratégiques décrivent les champs d'action prioritaires à atteindre d'ici à 2020.

Assurer les bases de la vie

La biodiversité est partout: dans notre environnement, notre alimentation, nos vêtements. La variété des milieux naturels, des espèces animales et végétales et leur diversité génétique constituent les fondements de la vie. La biodiversité nous procure, entre autres, aliments, eau potable, air pur, bois, paysages et médicaments. Sans elle, nourrir la population toujours plus nombreuse de notre planète serait impossible à long terme. Pour y parvenir, nous devrons faire appel à des espèces ou à des ressources génétiques encore inexploitées à ce jour (par exemple les algues dans l'alimentation) ou dont les utilisations restent à découvrir. En bref, la biodiversité assure notre survie, et sa valeur économique est immense.

Des études scientifiques montrent toutefois que l'état de la biodiversité s'est détérioré dans le monde. Un grand nombre de ses services sont menacés. Cette évolution doit être stoppée. Par l'accord de Nagoya, la communauté internationale s'est clairement exprimée dans ce sens. La tâche ne sera pas aisée. En effet, la demande de terres pour l'urbanisation et les infrastructures, mais aussi pour la production de denrées alimentaires, ne cesse de croître. Les milieux politiques doivent tenir compte de ces perspectives. C'est pourquoi nous avons ratifié la Convention sur la biodiversité et pris part, en 2010, à l'Année internationale de la biodiversité. C'est aussi pour ces raisons que la Confédération a élaboré la Stratégie Biodiversité Suisse, qui définit des objectifs clairs à l'adresse de tous les secteurs de la société, de l'économie et des sphères politiques.

Un plan d'action, que le Conseil fédéral adoptera d'ici au printemps 2014, concrétisera cette stratégie. Nous répondons ainsi également à un mandat du Parlement. Si la mise en pratique de cette stratégie est dictée par des raisons économiques, préserver la biodiversité est aussi un impératif éthique qui nous exhorte à protéger la vie dans toute sa diversité, pour nous et pour les générations futures.

Doris Leuthard, conseillère fédérale

Cheffe du Département fédéral de l'environnement,
des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC)

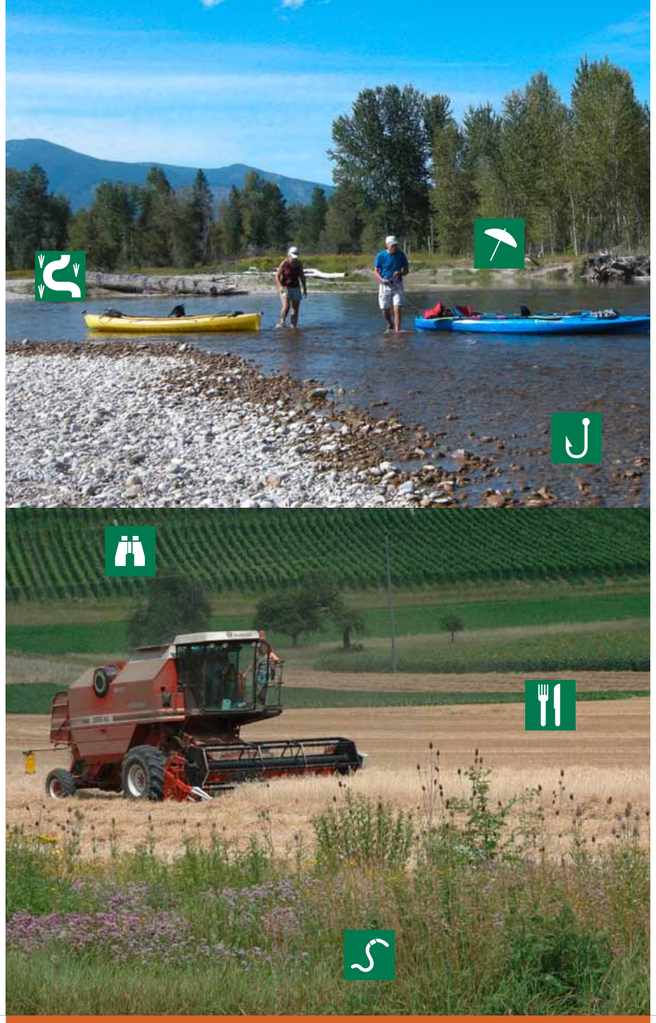

Dix objectifs d'ici à 2020

Décidée par le Conseil fédéral en 2012, la Stratégie Biodiversité Suisse formule dix objectifs représentant les orientations que les acteurs (Confédération, cantons, communes et particuliers) devront suivre au cours des années à venir afin de maintenir et développer durablement la biodiversité et ses services écosystémiques. La protection de la biodiversité n'est pas une tâche nouvelle. Mais sa rapide détérioration exige un net renforcement de l'engagement commun.

Encourager une utilisation durable

Objectif n° 1 *D'ici à 2020, les principes de la durabilité régissent l'utilisation des ressources naturelles et limitent les pressions exercées sur celles-ci, de manière à préserver les écosystèmes et les services écosystémiques ainsi que les espèces et la diversité génétique.*

L'agriculture et la sylviculture, la chasse, la pêche, le tourisme, le commerce et la consommation profitent des services écosystémiques. Dans le même temps, l'utilisation du sol a une grande influence sur l'état de la biodiversité. Si cette utilisation respecte les principes de la durabilité, elle peut favoriser la biodiversité. A l'inverse, si elle n'en tient pas compte, des services écosystémiques risquent d'être perdus.

Pour préserver la biodiversité, il faut déjà la prendre en compte dans les mesures d'aménagement du territoire. La sylviculture et l'agriculture doivent satisfaire aux exigences écologiques sur toutes leurs surfaces. Il est nécessaire de coordonner l'occupation des terres par les transports et l'urbanisation, de même que l'exploitation des eaux pour la production d'énergie, avec les exigences de préservation de la biodiversité. Les activités liées à la chasse, à la pêche, au tourisme, au sport et aux loisirs doivent elles aussi prendre en considération les besoins de la biodiversité. Enfin, il faut que les instruments et les incitations économiques contribuent à rendre le commerce et la consommation plus respectueux de la biodiversité.

Favoriser la survie des espèces

Objectif n° 3 *D'ici à 2020, l'état de conservation des espèces prioritaires au niveau national est amélioré et leur disparition est enrayée dans toute la mesure du possible. L'expansion des espèces exotiques envahissantes susceptibles de provoquer des dommages est endiguée.*

La Confédération met l'accent sur la conservation des espèces indigènes pour lesquelles la Suisse porte une responsabilité particulière. La survie de ces « espèces prioritaires au niveau national » doit être assurée à long terme en Suisse. Les programmes visant à favoriser le développement des espèces se basent sur des instruments existants de maintien et développement. Ils exploitent des synergies avec les politiques sectorielles et favorisent en même temps différentes espèces prioritaires. Parallèlement, des mesures sont prises pour empêcher l'importation et l'expansion d'espèces exotiques envahissantes.

Préserver la diversité génétique

Objectif n° 4 *D'ici à 2020, l'appauvrissement génétique est freiné et si possible stoppé. La préservation et l'utilisation durable des ressources génétiques, animaux de rente et plantes cultivées compris, sont assurées.*

Une diversité génétique élevée permet aux espèces sauvages d'animaux et de plantes, mais aussi aux animaux de rente et aux plantes cultivées, de s'adapter aux changements dans leur environnement. Cette diversité génétique est le matériau de base de l'évolution. C'est également une assurance contre les pertes de récoltes et les effets des changements climatiques ainsi qu'une source de découvertes et développements futurs, par exemple dans le domaine de la pharmacie.

La biodiversité perd du terrain

La Suisse n'a pas réussi à réduire de façon significative la perte de biodiversité au cours de ces dix dernières années. C'est ce qui ressort clairement du *Quatrième rapport national de la Suisse sur la mise en œuvre de la Convention sur la diversité biologique.* Les Listes rouges sont éloquentes: les analyses scientifiques montrent que plus d'un tiers des espèces d'animaux, de plantes et de champignons ont subi de fortes pertes. Leurs effectifs et leurs aires de répartition ont tellement diminué que ces espèces sont considérées comme menacées. Une espèce indigène suisse sur 40 est déjà éteinte. Parallèlement, de nombreux milieux naturels se sont raréfiés. La qualité écologique des surfaces restantes, souvent fortement fragmentées, se dégrade en de nombreux endroits. A moyen et long termes, les services écosystémiques ne sont plus garantis.

Espèces menacées *Pourcentage des espèces d'animaux, de plantes et de champignons éteintes, en danger et quasi menacées en Suisse.* Source: Office fédéral de l'environnement 2011

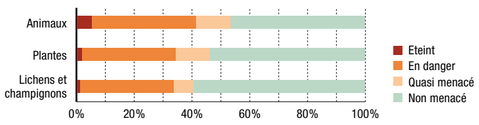

Pertes de surfaces *L'année 1900 sert de base de comparaison (= 100 %). Les zones alluviales et les marais ont déjà perdu d'importantes surfaces au XIXe siècle.*
Source: Académie suisse des sciences naturelles SCNAT 2010

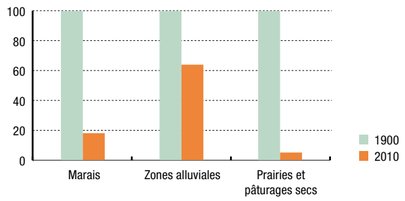

La biodiversité, c'est la vie

La biodiversité, c'est la vie. Elle englobe les milieux naturels et les écosystèmes, la multitude des espèces d'animaux, de plantes, de champignons et de micro-organismes ainsi que la diversité génétique au sein de ces espèces, telle qu'elle s'exprime par exemple dans les variétés de fruits et de céréales.

Les écosystèmes fournissent des services essentiels:

- alimentation, médicaments, bois, fibres, ressources génétiques;
- régulation du climat, des agents pathogènes, du cycle de l'eau, de la qualité de l'air;
- contribution à la détente, à la santé, à l'esthétique, à l'identification;
- formation des sols, entretien du cycle des matières nutritives et autres services de soutien.

Assurer une infrastructure écologique

Objectif n° 2 *D'ici à 2020, une infrastructure écologique composée d'aires protégées et d'aires de mise en réseau est réalisée afin de réserver l'espace nécessaire au maintien durable de la biodiversité. L'état des milieux naturels menacés est amélioré.*

La biodiversité a besoin d'espace. Or, la plupart des surfaces proches de l'état naturel sont petites et isolées, en particulier sur le Plateau suisse. Elles ne remplissent pas suffisamment leurs fonctions écologiques et souvent, elles ne sont guère plus que des îlots noyés dans un océan de maisons, de routes et de surfaces intensivement exploitées.

Pour préserver la biodiversité, la Suisse a donc créé des sites protégés: marais, zones alluviales et autres biotopes d'importance nationale, sites protégés communaux, cantonaux et privés, par exemple. Avec la Stratégie Biodiversité Suisse, la Confédération veut relier les différentes pièces de cette mosaïque d'ici à 2020 pour en faire une infrastructure écologique fonctionnelle composée de surfaces proches de l'état naturel. Les sites protégés existants doivent être revalorisés, complétés par endroits et reliés entre eux par de nouvelles aires de mise en réseau.